

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

4e Réunion de 2017

Service de l'Assemblée

Séance du lundi 16 octobre 2017
(Après-midi)

Extrait du procès-verbal des délibérations

Rapporteur : Madame Claude HOMEHR

VŒU N° 2

**VŒU RELATIF À LA BAISSÉ CONCOMITANTE
DES ALLOCATIONS PERSONNALISÉES AU LOGEMENT (APL) ET DES LOYERS
DES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT**

Date de convocation :
le 3 octobre 2017

Le lundi 16 octobre 2017 à 10h00,
L'Assemblée départementale, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe PICHÉRY.

**Nombre de Conseillers
en exercice
présents
votants**

Etaient présents : Monsieur Gérard ANCELIN, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Madame Danièle BOEGLIN, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Monsieur Christian BRANLE, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Marc BRET, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Jean-Marie COUTORD, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Bernadette GARNIER, Madame Solange GAUDY, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Madame Hania KOUIDER, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Arlette MASSIN, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Joëlle PESME, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHÉRY, Monsieur Jacky RAGUIN, Monsieur Jacques RIGAUD, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS, Madame Pauline STEINER, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de l'Assemblée départementale.

Excusé(s) :

**Excusé(s) ayant donné
procuration(s)**

: Monsieur Alain BALLAND à Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS, Monsieur Guy BERNIER à Monsieur Jacky RAGUIN, Monsieur Valéry DENIS à Madame Anne-Marie ZELTZ, Monsieur Nicolas JUILLET à Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Monsieur Olivier RICHARD à Madame Hania KOUIDER

Vu la stratégie logement annoncée par le Gouvernement le 20 septembre 2017 ;

Vu le projet de loi de finances (PLF) pour 2018, et notamment les dispositions de l'article 52 ;

Considérant que l'accès à un logement abordable est une préoccupation majeure pour les Auboises et les Auboisi ;

Considérant que l'article 52 du PLF pour 2018 prévoit une baisse de 1,7 milliard d'euros du montant des allocations personnalisées au logement (APL) concentrée sur le seul parc social qui ne capte, pourtant, que 45 % des aides ;

Considérant que la politique de diminution d'aide à la personne et de baisse concomitante des loyers d'environ 60 euros mensuels imposée de manière autoritaire aux bailleurs sociaux va impacter de manière significative la situation financière des offices publics de l'habitat (OPH) et va inéluctablement contribuer à freiner leur politique d'investissements en logements neufs, en réhabilitation, entretien et optimisation énergétique du parc existant, dont les locataires seront les premières victimes ;

Considérant que les trois organismes auboisi, prenant en compte la situation financière de leurs locataires, ont gelé depuis deux ans le montant de leurs loyers ;

Considérant que pour les bailleurs sociaux de l'Aube, la baisse des recettes est de 15 millions d'euros, se traduisant par une dégradation de l'autofinancement de 12 millions d'euros ;

Considérant que les « contreparties » annoncées en termes de taux du Livret A et de lissage de la charge de la dette sont illusoires et inexistantes ;

Considérant que le choc de l'offre poursuivi va se traduire par une chute de l'offre ;

Considérant que, de manière totalement inéquitable, ce sont les bailleurs qui accueillent le plus grand nombre de demandeurs de logement très modestes qui sont les plus fortement touchés ;

Considérant que cette baisse drastique des investissements des OPH va impacter la vitalité de l'économie locale et, notamment, les entrepreneurs locaux du secteur du bâtiment, et que ce sont autant d'emplois non délocalisables qui sont à terme menacés ;

Le Conseil départemental de l'Aube, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Demande que le Gouvernement renonce à s'attaquer aux loyers des OPH qui sont au cœur de leur équilibre économique et sur lesquels sont assises leurs annuités de remboursement d'emprunt.

Demande que le Gouvernement fasse d'une véritable politique des aides à la pierre, le cœur du « choc de l'offre » annoncé et permette ainsi aux bailleurs sociaux de construire des logements, dont les loyers seront accessibles aux plus modestes de nos concitoyens.

VŒU ÉMIS ET PRIS EN CONSIDÉRATION À L'UNANIMITÉ

Le Président du Conseil départemental,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pichery", is written over the seal.

Philippe PICHERY